



# École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Téléphone</b>	

**Important :** Un second document nommé « Programme Pédagogique » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.



## Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

### Formation Ethnomédecine niveau I – 2025

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

2

En annexe du présent contrat dans le « Programme pédagogique détaillé », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement.
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances.
- Les moyens pédagogiques et techniques.
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action.
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences.
- La sanction de la formation et type de certificat.

## Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Dates de la formation : 5 jours de vidéos avec polycopiés en autonomie sur notre plateforme pédagogique, **représentant 35h de vidéo enregistrée**, consultables 7j/7, 24h/24.

Webinaire en direct avec Christian BUSSE (synthèses et réponses aux questions)

**Vendredi 04 juillet 2025** de 18h30 à 19h30

**Mercredi 10 décembre 2025** de 18h30 à 19h30

Ces deux sessions seront enregistrées, puis disponibles en Replay

**En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.**

**Soit 37h de formation** (équivalent de 35 heures en autonomie, et 2 heures en direct en distanciel)

Effectif maximum : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter.



## Outils Pédagogiques

L'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) **vous sera envoyé à votre domicile**, avant le début de la session de formation, pour que vous puissiez suivre votre formation, dans des conditions se rapprochant au maximum du présentiel.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation :

- ✓ Les **vidéos correspondant aux 5 jours de formation enregistrés préalablement**
- ✓ Les **supports de cours en version consultable en ligne**
- ✓ Les **QCM pour valider vos connaissances**
- ✓ des **ressources complémentaires**
- ✓ Les liens vers les **webinaires en direct**
- ✓ Après chaque webinaire en direct, retrouvez les **Replays** et bien plus encore à découvrir !

## Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

## Public cible et niveau de connaissances nécessaires

Tout professionnel de santé, thérapeute ; autres professionnels, salariés ou non, de niveau baccalauréat, en reconversion souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette certification.

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) du Baccalauréat.

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou sur le 06 45 33 75 04.

## Formateur et rédacteur

Christian BUSSE (intervenant permanent), Dr en pharmacie et en ethnologie, membre du CA de la société française d'ethnopharmacologie, ancien chargé de cours d'ethnomédecine en Faculté de médecine de Paris, d'ethnologie à Strasbourg, ancien directeur du séminaire d'ethnomédecine à l'institut d'ethnologie de Strasbourg, a réalisé de nombreuses enquêtes auprès de peuples racines.



## L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

## Les objectifs

Cette formation s'articule autour de 5 journées de formation en vidéos et présente plusieurs objectifs :

- ✓ Comprendre et savoir expliquer les bases de l'ethnomédecine.
- ✓ Comprendre les principes des grands courants de médecines traditionnelles.
- ✓ Comprendre les peuples autochtones et leurs approches de la santé.
- ✓ Connaître les bases de l'anthropologie de la santé.
- ✓ Comprendre l'utilité et la complémentarité des éléments des systèmes traditionnels avec les pratiques des soignants et thérapeutes.

La formation est complémentaire aux études de naturopathie, de massages, phyto-aromathérapie ou réflexologie ; elle est une étape utile pour participer à des missions humanitaires.

Ce cours interactif sur les peuples autochtones (ou racines ou premiers ou ancestraux) indique pour chaque tradition médicale écrite (savante) ou à transmission orale, les applications concrètes, et les conseils thérapeutiques utiles pour notre temps de bascule.

Cette formation est une action d'adaptation et de développement des compétences permettant d'élargir la vision de la santé et les conseils à prodiguer par le corps médical, les thérapeutes et acteurs de santé naturelle.

## Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.



## Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

## Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, et la réception du montant de 400 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et restant), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté.

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **400.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 700.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr). Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr) en exposant votre situation.



## Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

Par M. ou Mme : \_\_\_\_\_

Pour la formation en ETHNOMEDECINE Niveau I - 2025

de M. ou Mme : \_\_\_\_\_

6

**400,00 € net de taxes** au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **ETHNO-2025** » suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :  
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)  
19 RUE DU MARCHE  
67210 OBERNAI  
RIB : 30004 01387 00010091956 70  
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670  
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

**400,00 € net de taxes**  
Soit 37 heures de formation



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

**Pour valider votre inscription, vous devez :**

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**  
ECOLE PLANTASANTE  
2A rue du Mal Koenig  
67210 OBERNAI

*Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.*

- **Cocher la case suivante :**
  - J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou  
Elisabeth BUSSE  
Gérants de l'École Plantasanté

**Je joindrai après le délai de rétractation :**

- 1 chèque de 400 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription. (règlement réalisable par chèque, **virement bancaire** ou espèces)